

**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DES TROIS-LACS**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, QUE :**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) le rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mercredi le 26 avril 2023 à 14 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Blanc situé au 100 Place de la Mairie à Mont-Blanc.

**DONNÉ à Mont-Blanc ce 19^e jour d'avril deux mille
vingt-trois.**



Danielle Gauthier
Secrétaire-trésorière adjointe